

cultés que nous avons rencontrés provenaient bien trop souvent de ce qu'un pays refusait de commercer avec un autre. La population ne peut vivre heureuse et contente lorsque l'un essaie de se tenir toujours un pas en avant de l'autre en matière de droit de douane.

Je n'ai qu'un autre sujet à signaler. J'ai déjà parlé beaucoup plus longtemps que je n'en avais l'intention. Au cours de ses observations, le ministre a également signalé aujourd'hui qu'on avait fort bien réussi en Colombie-Britannique à conclure avec la législature provinciale, les autorités fédérales et les maisons d'affaires en général des ententes qui agréent à tous les intéressés et aux termes desquelles les rivières sont coupées de barrages aménagés à des fins d'énergie et autres. C'est là un problème qui se pose également dans notre région, mais à un moindre degré qu'en Colombie-Britannique, parce que les cours d'eau sont moins considérables. Je signale cependant à l'attention du ministre la rivière Sainte-Croix qui marque la frontière entre l'État du Maine et la province du Nouveau-Brunswick et, en réalité, le comté de Charlotte. Pendant bien des années l'industrie de la pêche au saumon était florissante sur cette rivière. On y a aménagé des barrages qui y fonctionnent aujourd'hui. Un problème de pollution des eaux y a surgi auquel on n'a pas encore convenablement remédié. Pendant des années on ne s'est pas occupé de la rivière; on pensait sans doute que c'était un cas désespéré. Mais les autorités de l'État du Maine se sont intéressées au projet depuis assez longtemps et, au cours d'une récente enquête, on a trouvé que l'eau était de l'eau "B" comme on la désigne, je crois; enfin, c'est une eau qui convient très bien au poisson.

J'ai moi-même eu des entretiens avec ces autorités, et j'ai vu qu'elles étaient fermement convaincues qu'on pourrait encore une fois rendre cette rivière aux saumons. En aval des usines de la *Canadian Cottons*, il existe un passage pour le poisson qui n'a pas été entretenu depuis des années. D'après elle, il n'en coûterait guère pour remettre encore une fois cette rivière en tel état que le saumon puisse la remonter. Selon eux, les habitants de ce comté gagneraient des centaines de milliers de dollars, si cette rivière était de nouveau ouverte à la pêche sportive. J'aimerais que le ministre étudie à fond cette question. Il se rendra compte, j'en suis sûr, que les autorités de l'État du Maine sont prêtes à aller de l'avant dès que notre ministère sera prêt à faire sa part.

Je reprends maintenant mon siège. Mais auparavant, je remercie de nouveau le ministre de son exposé si complet. Je suis

[M. Stuart (Charlotte).]

convaincu que les pêcheurs de la région d'où je viens seront très heureux de prendre connaissance de ce qu'il a dit à la Chambre des communes. Je crois qu'un ou deux autres honorables députés désirent prendre la parole ce soir; apparemment, nous ne terminerons pas maintenant. Cette fois, je reprends mon siège.

**M. le président suppléant:** Le crédit est-il adopté?

**L'hon. M. Sinclair:** Monsieur le président...

**M. Green:** Avant que le ministre réponde, j'aimerais lui poser deux questions. La première a trait à un mémoire que m'a envoyé la *United Fishermen and Allied Workers Union*,—ce syndicat a dû envoyer le même mémoire au ministre également,—au sujet des navires que les Japonais ont envoyés prendre du saumon dans le voisinage des Aléoutes. Il semble s'agir d'expéditions de pêche au saumon en haute mer. Le mémoire déclare que ces navires prennent chaque année des quantités croissantes de saumon et exprime la crainte que ces saumons soient de ceux qui viennent frayer dans les cours d'eau et les lacs de la Colombie-Britannique. Le ministre nous ferait-il part des vues de son ministère sur ce point? Il a dit cet après-midi que la pêche se fait de plus en plus loin des côtes. Il se peut que ce genre de pêche en pleine mer nuise gravement à notre propre pêche sur notre littoral.

L'autre question que je veux poser porte sur la pêche au crabe dans le détroit d'Hécate. Le ministre se souviendra de ce que j'ai soulevé la question l'an dernier. Les renseignements dont je dispose me portent à croire que les Américains accaparent une partie de plus en plus grande des prises effectuées dans ce détroit, pour ce qui est des crabes. En réalité, un de mes informateurs me dit qu'ils obtiendront les quatre cinquièmes des crabes pêchés en dehors de la limite de trois milles. Il semble que les pêcheurs canadiens ne puissent écouler leurs prises sur les marchés des États-Unis sans payer de droits, alors que les pêcheurs américains qui prennent ces crabes dans des eaux que nous considérons comme des eaux canadiennes les vendent ensuite sur les marchés américains pour des crabes américains. On craint que les Américains ne ruinent complètement les pêcheries de crabes dans le détroit d'Hécate. Il semble que les crabes se fassent plus rares dans leurs propres eaux et l'on risque que les Américains s'infiltreront en masse dans le détroit d'Hécate et en épuisent les pêcheries.

Je sais qu'une commission étudie actuellement l'ensemble du problème qui consiste à déterminer jusqu'où devraient s'étendre les eaux territoriales du Canada, mais que le